

1651. Feb. 20

Monsieur,

Depuis le depart de V. Ex. il n'a rien esté  
negligé de ce qui a pu accélérer cest affaire.  
mais comme en divers conférences que nous avons  
eues avec Madame il est survenu diverses considérations,  
tantôt de l'un tantôt de l'autre, le temps a  
coulé, et V. Ex. sera demeuré en attente de ce  
peuquer plus qu'elle n'est voulu. Cependant  
il n'a point esté touché à la substance de ce  
que nous avions concédé avec vos députés. si  
ce n'est en ce que V. Ex. doit profiter de  
Madame son épouse, en cas qu'elle précède.  
ce que Madame a réglé au pied du contrat  
de S. A. flé. s'assurant que V. Ex. y  
trouvera tout sujet de contentement.

Sur l'Article touchant l'équipage de la Princesse,  
où la somme est demeuré en blanc, nous devons  
attendre ce que la Princesse et M. l'flé.  
en détermineront; Madame ne pouvant agir  
là dedans pour l'intérêt de sa Fille. Si l'on  
viert à en demander l'advis de son flé. l'on y  
dira ce que requiert l'honneur de la maison.

Aujourd'hui mesme une autre Copie de ce contrat

A les Copies ayant esté  
terminés plus d'une fois.

1601  
s'envoie à Peue, pour voir ce qu'on y jugera qu'il y  
faulle ostre ou adjoindre. afin qu'à l'arrivée de V. C.  
le tout se puisse mettre en Parlement, et estre signé  
par ceux qu'il appertient. S. A. et l'ame

avec nous, que Mess. les Estats des deux Provinces  
ne se réputent point à disbonneur <sup>à l'usage de</sup> que leurs députés  
y paroissent en si illustre compagnie: mais il sera  
à propos, de leur représenter disonctement, qu'il n'y a  
point d'affaires que les cactets de leurs Armées y  
soient joints aux autres: ains que, pour remedier  
à ce defaut, ils pourroient estre authorizés à y  
faire servir les seurs des Provinces; ce qui sera  
honorable pour V. C. et de consideration en d'autres  
regards.

Sur le voyage de Peue je me suis enuoyé à  
deux fois avec toute la franchise que ma bonne  
intention et la justice de la cause m'ont semblé  
permettre: mais sans effect jusques ores. Le Sr.  
Moutier, venue de là, rapporte qu'on y fait force  
preparatifs, qui obligent V. C. à y envoyer de ses  
meilleurs chevaux; et qu'en somme il en coûtera  
500. livres à Monseigneur l'Elect. Je ne  
comprends pas le motif de tout cecy. qui ne  
peut ce qu'il veut, doit vouloir ce qu'il peut,  
ce que je m'applique aussi, à veoir les fins par  
je ne représente mon impuissance à vous servir  
par mes en-dumblés services, à combien je compte  
l'honneur d'estre creu,

A la Haye  
le 30. octob. 1651.  
Monseigneur,

de V. C.  
en-dumblé, en-oblisé  
et en-quis sicut  
Beijers